

Flash Info Paie Janvier 2020

Tous nos vœux pour cette nouvelle année 2020 !

Limitation de l'Allègement FILLON à 130 %

Les entreprises qui appliquent la DFS, (Déduction Forfaitaire Spécifique ou Abattement), voient leur allègement de cotisations limité à 130 % de ce même allègement sans DFS. Cette mesure est applicable dès Janvier 2020. Elle vise à limiter le cumul d'avantage social que constitue l'allègement de cotisations avec DFS. D'après la Fédération des Entreprises de Propreté, cette limitation ne toucherait que les rémunérations supérieures à 1,26 SMIC.

Nouveaux taux de versement transport au 1er janvier 2020

A compter du 1er janvier 2020, le taux de versement transport (VT) ou de versement transport additionnel (VTA) est modifié sur un grand nombre d'Autorités Organisatrices de Transport, (AOT).

Nouveau Plafond Sécurité Sociale pour 2020 :

La publication de l'arrêté du 2 décembre confirme l'augmentation du PMSS, (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale), de 1,51 % avec une valeur de 3 428,00 € mensuel pour 2020.

Baisse du Taux de Prélèvement à la Source en 2020 :

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une diminution de l'impôt sur le revenu à partir de 2020, avec un effet direct sur les taux de prélèvement à la source applicables à compter de janvier 2020.

Selon le site DSN-INFO, les nouveaux taux seront transmis aux employeurs à compter du 1^{er} décembre 2019, via les comptes-rendus métiers (CRM). Ils figureront ainsi au sein des CRM produits en retour des déclarations du mois de novembre 2019.

Augmentation des Salaires 2020 :

Les partenaires sociaux de la branche propreté ont signé l'accord sur les salaires minima conventionnels 2020, soit :

- Une augmentation de 1,25 % pour l'AS1 A qui passera à 10,43€ si l'arrêté d'extension est publié au JO avant le 1^{er} janvier 2020 ;
- Une augmentation de 1,4 % pour l'AS1 A qui passera à 10,44 €, applicable à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel est publié l'arrêté d'extension au JO et au plus tôt le 1er février 2020 si l'arrêté d'extension de l'avenant est publié au JO à compter du 1^{er} janvier 2020.

WO_PAIE intègre automatiquement toutes ces nouveautés.

N'oubliez pas d'actualiser le Portail Ace chaque mois.

Gagnez en Performance et en productivité avec WO-PAIE !

Siret : 41802845200039 - N° TVA:13418028452 00039 - N° Formation : 93060441206 - SARL au Capital de 7622,45 €



